

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 07 DECEMBRE 2022 – 18 HEURES

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, DIRUY, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE, MMHERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, LOGNON, DELAFOSSE, MAUGER, CARPENTIER, BEC, MADANI-BUTIN, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, GODIN, BOULLET, BOULARD, DUCROTOY, LEBLANC D,

Etaient absents, excusés :

Mmes CAPRON, SOUILLARD,
MM LEITAO, DELASSUS, GAILLARD, GUILLOT, TIRMARCHE, GROSSEL,

Etaient absents :

Mme LEBRUN,
MM PINCHON, GOURGUECHON, VIGNON, LEULIER, COLOMBEL, BLAIZEL, LEBLANC JM.

M le Président ouvre la séance, remercie la commune de FLIXECOURT pour son accueil et expose l'ordre du jour de cette réunion.

A l'unanimité des présents, M. HERBETTE est désigné secrétaire de séance du présent Conseil communautaire.

A l'unanimité des présents, le compte rendu du Conseil communautaire du 26 OCTOBRE 2022 est approuvé.

FRICHE HARONDEL : CONVENTION AVEC L'EPF

M. le Président sollicite l'accord du Conseil communautaire pour conclure avec l'EPF DES HAUTS DE FRANCE la convention opérationnelle se rapportant à l'opération de réhabilitation de la friche industrielle MFDS à BERTEAUCOURT LES DAMES. Il indique que cette convention a une durée de 7 ans comprenant une clause de revoyure au bout d'1 an.

Le périmètre d'intervention de l'EPF, dans le cadre de cet accord, porte sur 58 943 m², comme convenu lors des précédents échanges et comités de pilotage.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 1**, le Conseil communautaire autorise M. le Président à conclure avec l'EPF DES HAUTS DE FRANCE, la convention opérationnelle se rapportant à l'opération de réhabilitation de la friche industrielle MFDS à BERTEAUCOURT LES DAMES.

PRESENTATION DE L'INVENTAIRE DES FRICHES PAR L'ADUGA

M. GRANGE, Directeur de l'ADUGA, présente aux membres du Conseil communautaire la procédure de mise à jour de l'inventaire des friches dans le cadre de la révision du SCOT du GRAND AMIENOIS.

Il indique que le SCOT a été réalisé en 2012. A cette époque, 83 friches représentant un potentiel foncier d'environ 200 hectares avaient été recensées à l'échelle du pays du grand amiénois.

Depuis, les intercommunalités ont fusionné et plusieurs PLUI ont été approuvés. Les élus du pays, dans ce contexte, ont décidé de porter la révision du SCOT à un degré élevé, en cohérence avec la loi climat et résilience.

Cette révision nécessite donc une mise à jour de données y compris une actualisation du recensement des friches sur le périmètre concerné.

M. GRANGE invite par conséquent les communes qui ont été sollicitées à répondre d'ici janvier au questionnaire relatif au recensement des friches sur leur territoire.

En réponse à la question posée par M. MADANI, il rappelle les critères suivants lesquels des bâtiments, y compris agricoles, sont considérés comme étant des friches en l'occurrence d'anciens bâtiments désaffectés dans lesquels une activité économique a eu lieu.

M. le Président remercie M. GRANGE pour son intervention.

PLAN DE FINANCEMENT ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

M. le Président sollicite l'accord du Conseil communautaire pour approuver le plan de financement de la construction de l'école de musique intercommunale afin de pouvoir déposer les demandes de subventions DETR et FNADT pour l'année 2023.

Par 41 Voix pour et 1 abstention, par **DELIBERATION 2**, le Conseil communautaire approuve le plan de financement suivant :

PARTENAIRES FINANCIERS	MONTANT HT	%
Département de la Somme	270 803 €	13,17 %
Etat-DETR 2023	400 000 €	19,45 % (40 % de l'assiette éligible de 1 000 000 €)
Région Hauts de France	500 000 €	24,30 %
Etat FNADT	474 637 €	23,08%
CCNS	41 136 €	20 % du montant global de l'opération
TOTAL	2 056 800 €	100 % du montant global de l'opération

Et autorise M. le Président à solliciter les subventions publiques se rapportant à cette opération.

TARIFS DES ATELIERS THEATRE

Sur proposition de la commission des affaires culturelles, le Conseil communautaire, par **DELIBERATION 3**, à l'unanimité des membres, fixe les nouveaux tarifs ATELIERS THEATRE comme suit, à compter de la saison culturelle 2023/2024 :

Ateliers enfants et adolescents : 30 €/an.

Ateliers adultes : 40 €/an.

Conventions de défraiements avec les communes : 500 €/an/commune.

SUBVENTION FESTIVAL AILLY SUR SOMME

M. le Président propose d'octroyer une subvention d'un montant de 800 € à l'association qui a organisé « Ch'lezarts festival » à AILLY SUR SOMME en septembre dernier.

Il indique que cet accord serait donné à titre exceptionnel ; cette subvention n'ayant pas été prévue au dispositif d'initiatives culturelles 2022. (Demande arrivée trop tardivement).

Il rappelle par ailleurs que toute demande intervenant hors dispositif d'initiatives culturelles ne pourra plus être traitée dès l'année prochaine.

A l'unanimité des membres, par **DELIBERATION 4**, le Conseil communautaire approuve cette proposition et autorise M. le Président à procéder au versement de la subvention susmentionnée.

AMENAGEMENT VELO ROUTE VOIE VERTE 1ERE TRANCHE SAINT LEGER LES DOMART – CANAPLES

Le Département de la Somme a pour projet la réalisation de la vélo route voie verte sur la section SAINT LEGER LES DOMART - FLIXECOURT.

M. le Président demande que les communes de SAINT LEGER LES DOMART, SAINT OUEN, VILLE LE MARCLET, CANAPLES, FLIXECOURT et l'ETOILE sollicitent M. le Président du Conseil départemental de la Somme afin de connaître l'état d'avancement de ce projet, d'autant plus que bon nombre d'habitants sont attachés à utiliser cette voie non aménagée à l'heure d'aujourd'hui.

Il souligne que le projet de la CCNS, qui devra être concordant avec celui du Département, consistera à réaliser les travaux d'aménagement de cette vélo route voie verte sur la section CANAPLES - SAINT LEGER LES DOMART.

Pour ce faire, elle sollicitera le Département de la Somme à hauteur de 170 000€ dans le cadre de la politique territoriale départementale.

M. LEBLANC indique que l'aire de covoiturage à VILLE LE MARCLET a été réalisée au regard du projet départemental sur cette section SAINT LEGER LES DOMART-FLIXECOURT.

Mme LEMAIRE rappelle la nécessité que la future voie aménagée soit carrossable afin de permettre la circulation des vélos et trottinettes notamment.

AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE PERCEPTION – FLIXECOURT POUR CREATION D'UNE ANTENNE PERMANENTE DE LA MLIFE

M. le Président sollicite l'accord du Conseil communautaire pour approuver le plan de financement de l'aménagement des locaux de l'ancienne perception à FLIXECOURT afin de pouvoir déposer les demandes de subventions DETR et DSIL pour l'année 2023.

Il est rappelé que ce projet d'aménagement permettra l'implantation d'une antenne permanente de la MLIFE au rez de chaussée du bâtiment ; cette antenne venant s'ajouter aux permanences déjà présentes sur plusieurs bourgs de l'intercommunalité.

M HERBETTE demande de rappeler quelles sont les missions de la MLIFE.

M FOURCROY demande quant à lui si un loyer sera payé en contrepartie de ces travaux. Le Président indique qu'un loyer minime sera bien demandé.

M MADANI souhaite savoir si en contrepartie de ce loyer minime, la MLIFE se déplacera dans toutes les communes. Le Président indique qu'il n'est pas prévu de permanences dans toutes les communes.

Par 41 VOIX pour et 1 abstention, par **DELIBERATION 5**, le Conseil communautaire approuve le plan de financement suivant :

PARTENAIRES FINANCIERS	MONTANT HT	%
Etat-DETR 2023	123 410 €	35 %
Etat DSIL	158 670 €	45 %
CCNS	70 520 €	20 % du montant global de l'opération
TOTAL	352 600 €	100 % du montant global de l'opération

Et autorise M. le Président à solliciter les subventions publiques se rapportant à cette opération.

DELEGATION DU PRESIDENT POUR ESTER EN JUSTICE

A l'unanimité, par **DELIBERATION 6**, à la demande du tribunal judiciaire, le Conseil communautaire autorise M. le Président à ester en justice pour la mise en œuvre des procédures de péril (précision de la délibération prise en début de mandat).

BUDGET 2022 : DECISIONS MODIFICATIVES

A l'unanimité, par **DELIBERATIONS 7, 8, 9, 10, 11**, le Conseil communautaire approuve les décisions budgétaires modificatives présentées ce jour par M. FRANCOIS, à la demande de la DGFIP - trésorerie de DOULLENS.

- Décision modificative n°3 – Budget PRINCIPAL – 22169

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentat° de crédits	Diminution de crédits	Augmentat° de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61558 : Autres biens mobiliers	0.00 €	4 657.65 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	4 657.65 €	0.00 €	0.00 €
D-66112 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	25 833.13 €	21 175.48 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	25 833.13 €	21 175.48 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	25 833.13 €	25 833.13 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

• Décision modificative n°1 – Budget LOTISSEMENT 22107

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentat° de crédits	Diminution de crédits	Augmentat° de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6015 : Terrains à aménager	0.00 €	2 526 953.76 €	0.00 €	0.00 €
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	0.00 €	1 633 423.17 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	4 160 376.93 €	0.00 €	0.00 €
R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 567 094.02 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 567 094.02 €
R-74718 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	274 200.00 €
R-7472 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	757 947.61 €
R-7473 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	362 210.11 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 394 357.72 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	4 160 376.93 €	0.00 €	5 961 451.74 €
INVESTISSEMENT				
D-3555 : Terrains aménagés	0.00 €	4 567 094.02 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	4 567 094.02 €	0.00 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	314 376.28 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	314 376.28 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	4 567 094.02 €	0.00 €	314 376.28 €
Total Général		8 727 470.95 €		6 275 828.02 €

• Décision modificative n°2– Budget ATELIER RELAIS

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentat° de crédits	Diminution de crédits	Augmentat° de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-618 : Divers	0.00 €	2 099.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	2 099.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00 €	352.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0.00 €	352.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7688 : Autres produits financiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 451.00 €
TOTAL R 76 : Produits financiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 451.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	2 451.00 €	0.00 €	2 451.00 €
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	2 451.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	2 451.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2131 : Bâtiments	2 451.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 451.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 451.00 €	2 451.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		2 451.00 €		2 451.00 €

- Décision modificative n°2– Budget Zone d'Activités 22104

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentat° de crédits	Diminution de crédits	Augmentat° de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1321 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	274 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1322 : Régions	0.00 €	757 947.61 €	0.00 €	0.00 €
D-1323 : Départements	0.00 €	362 210.11 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	1 394 357.72 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 008.35 €
TOTAL R 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 008.35 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0.00 €	2 766 019.21 €	0.00 €	0.00 €
R-2111 : Terrains nus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 526 953.76 €
R-2151 : Réseaux de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 623 619.18 €
R-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	795.64 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	2 766 019.21 €	0.00 €	4 151 368.58 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	4 160 376.93 €	0.00 €	4 160 376.93 €
Total Général		4 160 376.93 €		4 160 376.93 €

- Décision modificative n°2– Budget SPANC

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentat° de crédits	Diminution de crédits	Augmentat° de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6226 : Honoraires	0.00 €	6 484.22 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	6 484.22 €	0.00 €	0.00 €
R-7062 : Redevances d'assainissement non collectif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 484.22 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 484.22 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	6 484.22 €	0.00 €	6 484.22 €
INVESTISSEMENT				
D-2031 : Frais d'études	0.00 €	6 484.22 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	6 484.22 €	0.00 €	0.00 €
R-458201 : Révision zonage assainissement havernas	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 484.22 €
TOTAL R 458201 : Révision zonage assainissement havernas	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 484.22 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	6 484.22 €	0.00 €	6 484.22 €
Total Général		12 968.44 €		12 968.44 €

M DELATTRE demande si les budgets ZAC ne devaient pas à terme être réintégrés dans le budget principal. M FRANCOIS indique que d'autres consignes ont été données par la DGFIP notamment la réintégration dans le budget lotissement.

ETAT FINANCIER

M. FRANCOIS donne lecture des dépenses et recettes de la collectivité constatées entre 26/10/2022 et le 07/12/2022 se présentant comme suit :

BUDGETS	SECTIONS	DEPENSES ET RECETTES
PRINCIPAL	Fonctionnement et investissement	Dépenses 1 143 830 € Recettes 2 119 530 €
SPANC	Fonctionnement et investissement	Dépenses 8 170 € Recettes 8 630 €
ATELIER RELAIS	Fonctionnement et investissement	Dépenses 96 645 € Recettes 38 645 €
PAHVAN	Fonctionnement et investissement	Dépenses 0 € Recettes 0 €
CENTRE AQUATIQUE	Fonctionnement et investissement	Dépenses 152 520 € (dont 130 295 écriture d'ordre)
ZAC 1	Fonctionnement et investissement	Dépenses 36 670 € Recettes 3 705 €
LOTISSEMENT ZAC 2	Fonctionnement et investissement	Dépenses 30 070 € Recettes 0 €

La situation de trésorerie, au 07 décembre 2022, est de 11 825 720 €.

Il est précisé que la situation de trésorerie ne correspond en rien à l'excédent budgétaire de la collectivité.

DISPOSITIF D'AIDES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS

A l'unanimité, par **DELIBERATION 12**, le Conseil communautaire approuve le versement de 12 000 € par commune aux communes de CANAPLES, PERNOIS et FOURDRINOY dans le cadre de la DSC – dispositif équipements sportifs (dispositif qui avait déjà été lui-même approuvé par le Conseil communautaire).

Les prochaines communes pouvant bénéficier de cette opération sont l'ETOILE, BELLOY SUR SOMME, BREILLY et SAINT OUEN.

DOB 2023

M. le Président indique que le DOB 2023 sera présenté lors de première réunion de l'année 2023.

PLUI CCVNE approuvé

M. HENRY indique que le PLUI VAL DE NIEVRE a été définitivement approuvé ; aucune remarque n'ayant été formulée, dans le cadre de la procédure, par les services de l'ETAT.

Il remercie chaleureusement Mme SICARD pour le travail accompli et informe les membres du Conseil communautaire que la procédure de modification du PLUI OUEST AMIENS est maintenant diligentée.

QUESTIONS DIVERSES

- **Dispositif d'aides aux entreprises**

A l'unanimité, par **DELIBERATION 13**, le Conseil communautaire donne son accord pour le versement d'aides aux entreprises dans le cadre du dispositif en place (ouverture de crédits à hauteur de 30 000 € pour l'année 2022) :

-MME DETREE EMILIE - entreprise installée fin 2022 à HANGEST SUR SOMME

Activité : scénographie et organisation d'évènements

Investissement présenté : 10 824 €

Subvention CCNS : 2 165 €

-CJC MACONNERIE - entreprise installée sur la ZAC DES BORNES DU TEMPS II

Entreprise générale du bâtiment

Investissement présenté : 23 000 € HT

Subvention CCNS : 4 600 €

- **Piscine intercommunale**

M. le Président informe les membres du Conseil communautaire des actions promotionnelles mises en place au sein de l'équipement aquatique intercommunal en cette fin d'année 2022.

- **Journal intercommunal**

M. le Président indique que la prochaine édition du journal de la CCNS paraîtra comme convenu courant janvier. Il s'agira de la troisième édition, dans le cadre de ce nouveau format.

- **Aires de jeux**

La CCNS prendra à sa charge le contrôle des aires de jeux ; le montant global de cette prestation étant estimé à 1200 € par an.

- **Somme numérique**

Le Conseil communautaire donne son accord pour la mise en place sur le territoire intercommunal du dispositif @utonum lancé par Somme numérique.

Par conséquent, 40 ateliers pourront avoir lieu, répartis sur les communes suivantes :

- AILLY SUR SOMME
- PICQUIGNY
- FLIXECOURT
- SAINT LEGER LES DOMART
- DOMART EN PONTHEIU
- VIGNACOURT

Le coût de cette opération est estimé à 5 000 € pour la CCNS.

- **Défibrillateurs**

M. le Président invite les communes à répondre à la demande de la CCNS pour la mise en place du contrat globalisé de maintenance des défibrillateurs

- **Ile de la Trève – PICQUIGNY**

M. le Président indique que les travaux d'encrochement pourront être réalisés par la CCNS dans le cadre de sa compétence GEMAPI. Des subventions seront sollicitées à cette fin, y compris auprès du Département de la Somme et de la Région des Hauts de France.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 heures 45

*Compte Rendu approuvé par le Conseil Communautaire
de la CCNS le 01/02/2023 à l'unanimité des présents*



